Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA VENDÉE

DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES,
DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau de l'Environnement et du Tourisme

COPIE CONFORME
À L'ORIGINAL

ARRETE N°07-DRCTAJE/1- 176
désignant les membres de la Commission Locale d'Information et de Surveillance du CSDU de TALLUD-SAINTE-GEMME exploité par TRIVALIS

Le Préfet de la Vendée,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Commandeur de l'Ordre National du Mérite,

VU le Titre 1er du Livre 5 du code de l'environnement, relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement ;

VU le Titre II du Livre 1er du code de l'environnement, relatif à l'information et la participation des citoyens ;

VU le décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 modifié ;

VU le décret n°93-1410 du 29 décembre 1993 fixant les modalités d'exercice du droit à l'information en matière de déchets ;

VU l'arrêté n°05-DRCLE/1-624 du 2 décembre 2005 autorisant le syndicat mixte TRIVALIS à exploiter un Centre de Stockage de Déchets Ultimes au lieu-dit « La Chevrenière » sur le territoire de la commune de TALLUD-SAINTE-GEMME ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Vendée ;

ARRETE :

ARTICLE 1er - La Commission Locale d'Information et de Surveillance du Centre de Stockage de Déchets Ultimes exploité par TRIVALIS au lieu-dit « La Chevrenière » sur le territoire de la commune de TALLUD-SAINTE-GEMME, présidée par le Sous-Préfet de FONTENAY-LE-COMTE ou son représentant, est composée ainsi qu'il suit, pour une durée de 3 ans :

I - Représentant des administrations publiques

- le Sous-Préfet de FONTENAY-LE-COMTE ou son représentant, Président
- le Chef de groupe de subdivisions de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement de LA ROCHE-SUR-YON ou son représentant

- le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales, ou son représentant
- le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt, ou son représentant
- le Directeur Départemental de l'Equipement, ou son représentant

II - Représentants de l'exploitant du Centre d'Enfouissement Technique

M. Michel ROY, délégué et Président du STOM Est Vendéen
M. Michel DERIEZ, Vice-Président de Trivalis
M. Régis PLISSON, Vice-Président de Trivalis
M. le Directeur de Trivalis ou son représentant
L'Exploitant ou son représentant

III - Représentants des collectivités territoriales

a) représentant le Conseil Général

	Titulaire	Suppléant
	- M. Jean-Pierre LEMAIRE	- M. Gérard VILLETTE

b) représentant les Maires

	Titulaire	Suppléant
TALLUD-SAINTE-GEMME :	- M. Francis GIRAUD	- M. Pascal SUIRE
LA MEILLERAIE-TILLAY :	- M. Luc RAUTUREAU	- M. Didier CHATAIGNIER
REAUMUR :	- M. Patrick MERCIER	- M. Jean-Marie COUSIN
CHAVAGNES-LES REDOUX:	- M. Louis-Marie BRIN	- M. Patrice GRIMAUD

IV - Représentants des associations ayant pour objet la protection de la nature et de l'environnement

	Titulaire	Suppléant
- Association Vendéenne pour la Qualité de la Vie :	Mme Suzel MICHAUD	M. Guy BOBINET
- Association de Défense de l'Environnement en Vendée :	Mme Colette MAILLET	
- Association de Défense de l'Environnement en Vendée :	Melle Claire METAYER	
- Nature et Vie de Vendée	M. Serge BACLE	M. Olivier DAGUSE
- Association de Découverte de la Nature :	Mme Laurence LE BARS	Mme Françoise GABORIT

ARTICLE 2 : Tout membre de la Commission Locale d'Information et de Surveillance ainsi composée qui perd la qualité au titre de laquelle il a été nommé est réputé démissionnaire. Lorsqu'un membre de la Commission doit être remplacé avant l'échéance normale de son mandat, son successeur est nommé pour la période restant à courir.

ARTICLE 3 : Le Préfet peut appeler à siéger à la commission toute personne dont la présence lui paraît utile.

ARTICLE 4 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Vendée, le Sous-Préfet de FONTENAY-LE-COMTE et le Directeur Régional de l'Industrie, la Recherche et l'Environnement sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres de la commission.

Fait à LA ROCHE SUR YON, le 20 AVR. 2007

Le Préfet,
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général de la préfecture de la VENDEE,

PRÉFECTURE DE LA VENDÉE 64

Cyrille MAILLET

ARRETE N°07-DRCTAJE/1- 176 désignant les membres de la Commission Locale d'Information et de Surveillance du CSDU de TALLUD-SAINTE-GEMME exploité par TRIVALIS